

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 3 mars 2022 à 8 h 15, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

22-03-138

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Claudie Lacelle propose, appuyé par madame la conseillère Émilie Tessier d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

22-03-139

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la conseillère Suzanne Parisé propose, appuyé par madame la conseillère Émilie Tessier, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

22-03-140

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2022

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 28 février 2022, au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Madame la conseillère Véronie Whear propose, appuyé par madame la conseillère Claudie Lacelle, d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la Ville, tenue le 28 février 2022.

ADOPTÉE.

22-03-141

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 775-10 RELATIF AUX RACCORDEMENTS DE SERVICES DOMESTIQUES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT SANITAIRE ET PLUVIAL

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 775-10 intitulé *Règlement pour ajouter l'article 1.1.2 au règlement R-775*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Claudie Lacelle, d'adopter le règlement numéro 775-10, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

22-03-142

LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Suzanne Parisé propose, appuyé par madame la conseillère Claudie Lacelle que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire